

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue de Wecker à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de raccordement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de Wecker**
Début : **Lundi, 6 septembre 2021 à 07h00**
Fin : **Vendredi, 10 septembre 2021 à 18h00**
Motif : Travaux de raccordement
Règlement : GRE-256-2021

Grevenmacher, le 3 septembre 2021

La secrétaire communale
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden